



I'm not robot



**I am not robot!**

La nouvelle version du Chapitre III, Plomberie du Code de construction du Québec est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril. Dans le but de faciliter l'inspection de fin de travaux, la CMMTQ a préparé une nouvelle version de la fiche d'auto-inspection en plomberie. Les plombiers veillent à installer leurs systèmes correctement et à respecter le Code national de la plomberie – Canada (CNP), élaboré par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies et publié par le Conseil canadien de la plomberie. Cette fiche présente un retour sur la problématique d'installation d'un clapet d'admission d'air, l'interprétation de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) qu'un évier en plomberie. Bonnes pratiques PLOMBERIE Système avec un W.-C., une baignoire, un lavabo et un avaloir de douche. La longueur des bras de siphon (partie de tuyau située entre le siphon et le réservoir ventilé) ne doit pas dépasser: 1,5 m pour un diamètre de 4 po; 1,8 m pour un diamètre de 2 po; 2,4 m pour un diamètre de 3 po. Si vous n'êtes pas certain de l'édition qui s'applique à votre secteur de compétence, communiquez avec l'agent municipal, provincial ou territorial concerné.